


## CENTRES DE TRAITEMENT CANTONAUX UNITES DE PSYCHIATRIE AMBULATOIRES (UPA)


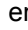
### Utilisation de la plateforme internet sécurisée d'annonce des traitements agonistes

Cette plateforme vous permet de demander en ligne, à l'Autorité sanitaire, l'autorisation pour la prescription des médicaments destinés au traitement des personnes dépendantes soumis à la législation sur les stupéfiants. Elle permet aussi de remplir les demandes de prolongation de l'autorisation, d'annoncer les modifications significatives du traitement et les fins de traitement au moyen de formulaires où certaines informations sont pré-remplies.





- Adresse : <https://www.substitution-vd.ch>
- Se loguer au moyen du nom d'utilisateur et du mot de passe transmis par la gestionnaire de cette plateforme dans votre institution (il faut changer de mot de passe à la 1<sup>ère</sup> utilisation)
- Si votre institution le décide, mise en place une authentification en deux étapes (manuel disponible, une fois connecté à la plateforme, sous Mon compte → Mode d'authentification en cliquant sur )

### MODE D'EMPLOI

#### ➤ Depuis l'onglet « Traitements »

- **Nouvelle** : pour annoncer un nouveau traitement
- **Existants** : pour demander une prolongation du traitement ou signaler une modification significative du traitement avec le bouton , ou encore, annoncer une fin de traitement avec le bouton . Si ces icônes sont absentes en regard du nom du patient, cf. Remarques, point 1.
- **En attente** : pour retrouver les formulaires qui ont été remplis (*créés*) mais pas encore envoyés à l'Office du Médecin cantonal (OMC) ou ceux qui sont en examen à l'OMC (*envoyés*)





#### ➤ Saisie des formulaires

- Les champs en orange doivent être obligatoirement remplis.
- Un formulaire peut être **Enregistré** pour être terminé ultérieurement, il se trouve alors dans *Traitements* → *En attente*. Cliquer sur  pour ouvrir le formulaire et le terminer puis le valider. Vous pouvez aussi cliquer sur  pour supprimer un formulaire rempli par erreur. Les icônes  et  réapparaîtront alors en regard du patient sous *Traitements existants*.
- Pour envoyer un formulaire à l'OMC, il faut le **Valider**.
- Il n'est pas possible de **Valider** un formulaire si tous les champs obligatoires ne sont pas remplis. Si tous les champs obligatoires ne sont pas remplis, le bouton « Valider » est grisé. En cliquant sur le bouton **Valider** (grisé), l'application vous ramène aux champs qui ne sont pas remplis.

#### ➤ Accès

- Référents : permet de remplir les formulaires et de les enregistrer, cf. Remarques, point 2.
- Médecins (réservé aux médecins prescripteurs) : permet de remplir et valider un formulaire ou de reprendre un formulaire enregistré et de le valider (= de l'envoyer à l'OMC)

#### ➤ Remarques

1. Si, sous *Traitements* → *Existants*, les icônes  et  sont absentes en regard du nom d'un patient, il faut aller sous *Traitements* → *En attente*. Deux situations sont possibles :
  - Le formulaire est en examen à l'OMC et dans la colonne ETAT vous lisez « en cours de validation »
  - Le formulaire a été créé et enregistré et dans la colonne ETAT vous lisez « Créé ». Les icônes  et  permettent d'ouvrir le formulaire pour le compléter et le valider ou l'annuler.Si le formulaire n'est pas sous *Traitements* → *En attente*, il faut appeler l'OMC (021.316.42.60) ou envoyer un courriel à [info.substitution@hin.ch](mailto:info.substitution@hin.ch)
2. Les référents non médecin et les médecins assistants ne sont pas autorisés à prescrire les traitements agonistes. Ils ne peuvent donc pas valider les formulaires.

**Contacts : OMC - Mme G. Savary 021.316.42.60 (matin) ou [info.substitution@hin.ch](mailto:info.substitution@hin.ch)**